

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 13 POUR : 13 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille vingt Le quinze juillet à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Cernex, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation</u> : Le 9 juillet 2020 <u>Secrétaire de séance</u> : Agnès RICHARD
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Odette LAUDE, Thierry DEFFAYET, Virginie JACOTTET, Agnès RICHARD, Martin PHILIPPS, Pascal GROSFORT <u>Absent(e)s avec procuration</u> : Jérôme WAHL, Delphine BACHELLERIE, Arnaud POLLET, Cécile CASSOU-LENS <u>Absent(e)s sans procuration</u> : Estelle SIMONIN, Gaël MENETRIER	

Délibération n° D20-25

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
BUDGET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion, dressé, pour l'exercice 2019,
par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur,
n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire ,
Vincent TISSOT

Certifiée exécutoire le 16 juillet 2020
Transmise en Sous-Préfecture le 16 juillet 2020
Affichée le 16 juillet 2020